

## Code de conduite pour les fournisseurs De SAER-PROTECT

SAER-PROTECT est fermement engagé à observer les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités de passation de marché. En tant que tel, ce code de conduite pour les fournisseurs a été préparé pour fournir un résumé clair des attentes de SAER-PROTECT de la part des fournisseurs dans toutes les opérations de passation des marchés, en assurant que les règles d'éthique d'approvisionnement Nationales reconnues sont suivies. Transparence et responsabilité doivent être strictement respectées dans toutes les activités de passation de marchés.

Les normes d'éthique de passation de marché de SAER-PROTECT se basent sur **le Zéro Tolérance en ce qui a trait à la corruption, évitant toute forme de conflit d'intérêt et une représentation honnête des capacités des fournisseurs.**

Les fournisseurs sont fortement encouragés à se familiariser avec ce Code de conduite pour assurer des relations de travail fructueuses avec SAER-PROTECT.

### **Politique sur la corruption et Position sur les conflits d'intérêt**

SAER-PROTECT attend que tous les fournisseurs et entreprises contractées, qui cherchent à vendre des biens ou des services, mènent leurs activités en conformité avec les normes éthiques les plus élevées. Fournisseurs ou fournisseurs potentiels doivent respecter strictement toutes les règles et réglementations relatives à la concussion, la corruption et éviter les pratiques commerciales inacceptables. Ainsi les fournisseurs sont tenus de respecter ce qui suit :

- Ne doit pas offrir, directement ou indirectement, à aucun employé de SAER-PROTECT, de l'argent, des marchandises ou du service en contrepartie ou dans l'attente d'une décision favorable, de l'information, opinion, recommandation, vote ou toute autre forme de favoritisme qui peut être qualifié de corruption ;
- Ne doit, directement ou indirectement, offrir, donner ou accepter ou promettre de donner à aucun employé de SAER-PROTECT, aucune gratification pour le bénéfice de / ou sur instruction de ou à la demande d'aucun employé de SAER-PROTECT ;
- Informer immédiatement la Direction de SAER-PROTECT dans le cas où un employé de SAER-PROTECT sollicite ou a obtenu ou a fait une tentative pour obtenir une gratification pour lui-même / elle-même ou pour d'autres personnes.
- Déclarer immédiatement si l'un quelconque des employés ou responsables de l'entreprise a ou a eu un parent employé à SAER-PROTECT. Ne pas faire une telle

déclaration peut être interprété comme un conflit d'intérêt et pourrait entraîner l'exclusion du fournisseur de toute activités de passation de marché actuelle et future et / ou toute autre action juridique jugée appropriée par SAER-PROTECT.

### **Attente de SAER-PROTECT de la part fournisseurs**

SAER-PROTECT attend que tout fournisseur, honnêtement, déclare et garantisse que :



- Ils se conforment à toutes les règles, règlements et exigences relatives à la fourniture des produits / services SAER-PROTECT ;
- Il n'agira pas de concert avec d'autres fournisseurs ou agents lorsqu'ils participent à un appel d'offres ;
- Il est un fournisseur dûment autorisé / certifié des produits / services fournis et ne doit pas, expressément ou implicitement, se révéler être un agent / représentant d'un fournisseur tiers de ces mêmes produits / services ;
- Il ne fournira que des produits qui sont certifiés pour être de qualité marchande et satisfaisante
- Le fournisseur possède les capacités nécessaires, équipement et un Établissement appropriée pour remplir ses obligations ;
- Il ne sous-traitera ou externalisera aucune partie des produits / services, sauf accord préalable écrit de SAER-PROTECT ; et
- Il doit maintenir les plus hautes normes d'intégrité et de qualité de travail à tout moment.

#### **Applicabilité du Code de conduite**

Ce code de conduite est applicable à tous les fournisseurs, sous-traitants et autres entités agissant en leur nom (avec l'approbation de SAER-PROTECT).

#### **La surveillance du respect du Code de conduite**

Pour faciliter le suivi du respect par les fournisseurs de ce Code de conduite, SAER-PROTECT attend que ses fournisseurs :

- Développent et maintiennent toute documentation nécessaire pour assurer la conformité avec les normes décrites ; Ces documents doivent être exactes et complètes ;
- Donnent aux représentants de SAER-PROTECT accès aux documents pertinents, à la demande du Groupe SAER;
- Permettent aux représentants de SAER-PROTECT de mener des entrevues avec les employés du fournisseur et avec la direction séparément ;
- Permettent aux représentants de SAER-PROTECT d'effectuer des visites programmées et des visites à l'improviste des sites du fournisseurs ; et
- Répondent rapidement aux demandes raisonnables de représentants de SAER-PROTECT dans le cadre de la mise en œuvre du Code de conduite



## Canaux de Communications Sécurisées

SAER-PROTECT a mis en place un canal de communication sécurisé pour permettre aux fournisseurs de soulever leurs préoccupations avec confiance et de façon responsable. Si le fournisseur a des questions sur le Code de conduite ou souhaite signaler un comportement douteux ou une possible violation du Code de conduite, le Fournisseur est encouragé et doit communiquer avec l'Administrateur / l'Administratrice de à l'adresse électronique [infos@saer-protect.com](mailto:infos@saer-protect.com) ou à l'adresse suivante :

*Rue non codifiée  
Hamdallaye ACI 2000 côté Ouest Hotel Radisson  
Bamako,  
Republique du Mali*

SAER-PROTECT ne tolérera, de quiconque, aucune rétribution ou de représailles contre un fournisseur qui, de bonne foi, a cherché des conseils ou a signalé un comportement douteux et / ou une éventuelle violation. SAER-PROTECT prendra des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat pour toute personne qui menace ou se livre à des représailles, vengeance ou harcèlement de la personne concernée. Les identités et contenus de toute information ou plainte seront traités de façon strictement confidentielle.

## LES SANCTIONS

La violation du Code de conduite peut entraîner des mesures évoquées contre ce fournisseur, en plus de toutes les voies de recours légales ou contractuelles. Les actions appliquées dépendent de la nature et la gravité de la violation et du le degré d'engagement démontré par le fournisseur en violation de ses obligations en vertu du Code de conduite. La gamme des actions possibles, qui seront imposées au fournisseur, comprendra mais non limitée à :

- Avertissements officiels - que le non-respect continu va conduire à des mesures plus sévères ;
- résiliation immédiate du contrat, sans recours ;

### **Reconnaissance et l'acceptation, à soumettre avec le VIS (Feuille de renseignement sur le vendeur Feuille)**

Ceci est pour certifier que je l'ai entièrement lu le Code de conduite du Fournisseur ci-joint. Après avoir entièrement lu et compris l'exigence requise de ce Code de conduite du fournisseur, j'engage par la présente, ma compagnie et moi-même, d'appliquer ce Code de conduite et de respecter entièrement l'ensemble de ses principes. Je certifie également que

Je suis autorisé par mon entreprise à signer et à accepter ce document en son nom.

Fournisseur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Représentant : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

